

LE POINT DE VUE DE  
**CÉCILE PHILIPPE**

# Le principe de précaution consiste à renoncer à celui-ci

À l'Assemblée nationale, n'est-il pas surprenant que la droite française (UMP et UDF) ait voté en majorité pour l'inscription du principe de précaution dans la Constitution, alors que les Verts ont voté contre et que les communistes et les socialistes se sont abstenus ? Je lisais avec réconfort le fait que ce projet n'était pas accepté à l'unanimité, mais qu'il suscitait au contraire des réserves et des questionnements salvateurs et finalement assez peu courants au sein d'un gouvernement généralement en quête de consensus. Celui-ci a finalement encore une fois gagné la partie.

Édicté lors de la conférence sur la diversité biologique de Rio (1992), le principe de précaution stipule dans la Constitution que « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du

dommage ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus ». La question finalement cruciale est de savoir si le respect de ce principe ne risque pas d'engendrer des effets contraires à l'intention de ceux qui le promeuvent – et si en fait le principe de précaution ne consiste pas à se garder d'y avoir recours et, a fortiori, de l'inscrire dans la Constitution.

**En confiant à des experts le pouvoir de décider de l'utilisation de ressources qui ne leur appartiennent pas, on ne supprime pas l'incertitude.**

La théorie économique est à ce sujet riche d'enseignements. Elle rappelle que toute action engendre un coût et que l'incertitude est une condition fondamentale de notre environnement, condition à laquelle l'homme ne peut se soustraire. Le coût d'une action, en particulier celle de prendre une précaution, consiste en la satisfaction à laquelle on doit renoncer. L'adoption de mesures provisoires et proportionnées visant à éviter la réalisation d'un dommage empêche la réalisation d'une autre fin auxquelles les ressources auraient pu être allouées.

L'adoption d'une mesure de précaution repose sur le jugement subjectif des individus qui choisissent de considérer certains risques

en ignorant d'autres risques, en fonction de leurs anticipations et de leurs connaissances. L'incertitude est une composante de l'action. Si ce n'était pas le cas, l'individu n'aurait pas à choisir entre différentes alternatives, il serait un simple automate. Le phénomène d'incertitude oblige chacun de nous à se comporter en entrepreneur et à chercher à mesurer si une précaution engendre un coût inférieur ou supérieur au gain qu'il peut en attendre. Ce processus de choix est éminemment subjectif et repose sur la vision de l'individu qui s'y soumet. Un dommage évité, c'est ce à quoi il faut renoncer pour y arriver et seul l'acteur peut évaluer ce qu'il peut gagner de l'usage de ses ressources.

En confiant à des experts le pouvoir de décider de l'utilisation de ressources qui ne leur appartiennent pas, on ne supprime pas pour autant l'incertitude. Ce que l'on fait, c'est que l'on donne au législateur la possibilité de prendre en compte les risques que lui juge les plus probables tout en ignorant les autres. En déconnectant cette évaluation individuelle de la propriété sur les ressources, on supprime le lien entre propriété et responsabilité, au risque de substituer le principe de précaution au principe pragmatique de prudence.

Le protocole de Kyoto est à cet égard extrêmement instructif. C'est une application directe du principe de précaution. Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dont on présume qu'elles causent le réchauffement de la Terre. Pourtant, il n'existe pas de consensus au sein de la communauté scientifique à ce sujet. Et cette précaution, qui doit empêcher un certain nombre de conséquences néfastes susceptibles de se produire dans le futur, a un coût qui se mesure aux avantages de la production abandonnée : chauffage à moindre coût, possibilité de circuler, etc. C'est ainsi qu'en vertu du principe de précaution, on en vient à favoriser la raréfaction de produits fondamentaux à la vie, qui ne peut nuire qu'aux plus pauvres.

A cela, il faut ajouter, comme le démontre Bjorn Lomborg dans son livre « L'Ecologiste sceptique », que les peurs des environnementalistes sont plus qu'exagérées au vu des statistiques. Il montre que l'état de l'environnement n'a cessé de s'améliorer avec le développement économique. Aussi est-il très dangereux de mettre dans les mains de personnes averses au risque un principe capable de nuire à l'esprit d'entreprise et à l'innovation.

**CÉCILE PHILIPPE est directeur de l'Institut économique Molinari.**

LA CHRONIQUE DE  
**STEPHAN RICHTER (Washington)**

# En Inde comme aux Etats-Unis, les démocrates à la peine

Les Etats-Unis et l'Inde sont les deux plus grandes démocraties dans le monde. D'où l'inquiétude lorsque dans chacun de ces deux pays, le parti d'opposition – le Congrès indien et les démocrates américains – deviennent inefficaces. Ces deux partis y avaient pourtant été, en leur temps, les principaux moteurs de la modernisation.

Le Parti du Congrès a été au cœur de la libération et de la décolonisation de l'Inde à la fin des années 1940. Il a dirigé le pays pendant environ un demi-siècle, d'abord sous Jawaharlal Nehru, puis ensuite sous sa fille Indira Gandhi et son petit-fils Rajiv, entre autres. Les Etats-Unis ont, bien sûr, été une démocratie dès leur naissance. Cependant, c'est le parti démocrate qui a modelé la démocratie américaine moderne du XX<sup>e</sup> siècle – en élargissant l'intégration économique et raciale. Le parti démocrate a pris sa forme moderne sous le président Franklin Roosevelt, dont l'autorité et les politiques économiques – y compris la création de la Sécurité



**Le Parti du Congrès indien et les démocrates américains ont les mêmes difficultés à proposer une vision à leurs peuples.**

électeurs indiens – en évinçant la coalition menée par le Parti du peuple indien (BJP), un rassemblement de nationalistes hindous et de groupes religieux plus ou moins radicaux – ont renforcé les forces laïques. Le pari maintenant sera de faire durer ce changement de direction, loin du nationalisme hindou, même si les électeurs sont à nouveau déçus par le Congrès.

Pendant ce temps, le Parti démocrate aux Etats-Unis a aussi failli perdre sa raison d'être – en utilisant largement des tactiques similaires. Tout comme en Inde, le discours politique améri-

cain a largement viré à droite depuis dix ans. Et la religion est aussi devenue un facteur politique bien plus puissant. Il n'y a certainement pas eu, dans la politique américaine, le type de violences sanglantes et de brutalités qui ont secoué le sous-continent indien. Néanmoins, la démocratie américaine, telle qu'elle a émergé dans les décennies après la guerre, est menacée. Il y a, par exemple, un fossé grandissant entre les riches et les pauvres.

La principale raison est que les

LE POINT DE VUE DE  
**ALBERT MERLIN**